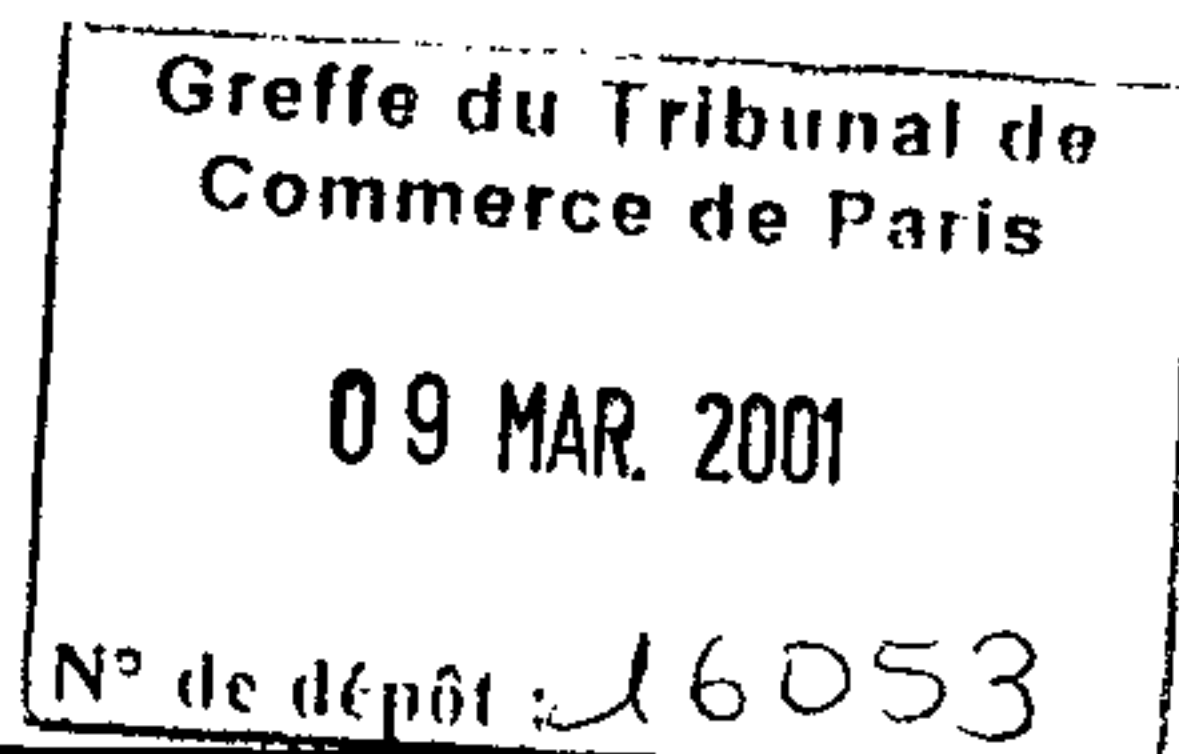


ALLIANCE EUROPEENNE DE PARTICIPATION
S.A. au Capital de 450 000 F.

19, avenue George V
75008 PARIS

N° SIRET : 562.056.143.000126
CODE NAF : 744 B
R. C. S. : PARIS 56 B 05614



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 JANVIER 2001

L'an deux mille un, le vingt sept janvier à dix heures, les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au domicile de Madame Pierre Vilgrain, 7, rue Louis David à Paris (16e), sur convocation régulière du Président du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

La SARL Jacques TOURON & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Madame Pierre VILGRAIN préside la séance en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration.

Monsieur Pierre REY-JOUVIN et Monsieur Edouard VILGRAIN, les deux actionnaires, présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Certifié conforme

M. J.

m. 23.

22/1

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination d'un administrateur en remplacement de Monsieur François VILGRAIN, décédé,
- pouvoirs,
- questions diverses

Puis la Présidente expose qu'elle a convoqué la présente assemblée suite au décès de Monsieur François VILGRAIN intervenu le 7 janvier 2001. Le nombre d'Administrateur devient inférieur au minimum légal. La Présidente propose de nommer Monsieur Edouard VILGRAIN aux fonctions d'Administrateur.

La discussion s'ouvre,

Après échange de vue, personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale nomme Monsieur Edouard VILGRAIN aux fonctions d'Administrateur de la société, pour une période de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2006.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente,
Madame Pierre VILGRAIN,

M. Vilgrain

Monsieur Pierre REY-JOUVIN,

[Signature]

Monsieur Edouard VILGRAIN,

*Bon pour acceptation 2e mandat
21.01.2002*
[Signature]